

L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1^{er} juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un Fonds de placement garanti Cinq à Vie^{MC} au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.

BREF APERÇU

Date de création du Fonds : Novembre 2008
Valeur totale (en milliers) : 4 405 \$
Valeur liquidative par part : 19,20 \$
Nombre de parts en circulation : 229 454
Ratio des frais de gestion (RFG) : 3,11 %
Gestionnaire de portefeuille : Gestion mondiale d'actifs CI
Taux de rotation du portefeuille : 2,91 %
Code du Fonds – Frais d'acquisition reportés (FAR) : TLC962
Code du Fonds – Frais d'acquisition initiaux (FAI) : TLC963
Dépôt initial minimum : Ces fonds ne sont pas disponibles pour de nouvelles ventes. Dépôts supplémentaires, dépôts en vigueur ou nouveaux par prélèvement automatique (PPA), fermés depuis le 3 mars 2020.

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le Fonds investit principalement dans des parts du fonds sous-jacent actuel et (ou) d'autres instruments de placement sélectionnés par nous.

Fonds sous-jacent actuel

Portefeuille Prudence CI ivari

Les 10 principaux placements du Fonds au 31 décembre 2023

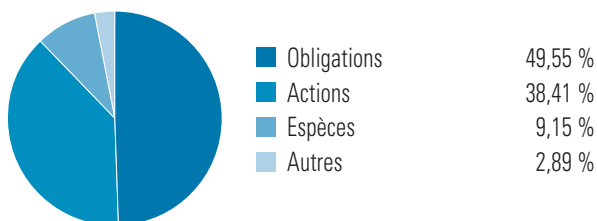
FNB amélioré d'obligations gouvernementales CI	19,73 %
Fonds d'obligations canadiennes CI (série I)	15,54 %
Fonds d'obligations mondiales CI (série I)	7,30 %
Fonds d'obligations de sociétés CI (série I)	6,36 %
FNB amélioré d'obligations à courte durée CI	5,73 %
Catégorie de société canadienne de dividendes CI (actions I)	4,25 %
Catégorie de société canadienne Synergy CI (actions I)	4,24 %
Fonds de revenu CI (série I)	4,14 %
Catégorie de société d'actions canadiennes CI (actions I)	3,59 %
FNB Indice Morningstar Canada Momentum CI	3,57 %

Total **74,45 %**

Nombre total de placements : 24

Répartition des placements du fonds sous-jacent

au 31 décembre 2023



QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

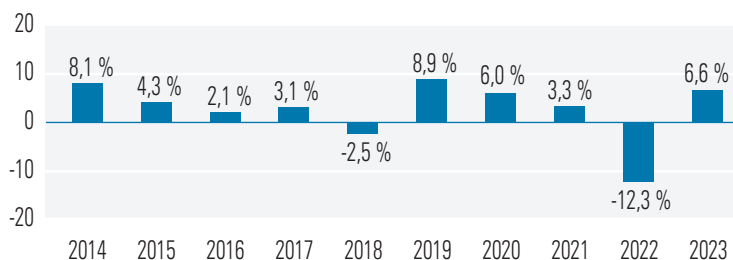
Cette rubrique présente le rendement du Fonds au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du Fonds n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Un placement de 1 000 \$ dans le Fonds effectué le 31 décembre 2013 s'élèverait aujourd'hui à 1 290,72 \$, ce qui correspond à un rendement annuel moyen de 2,58 %.

Rendements annuels



Le graphique montre le rendement du Fonds au cours de chacune des 10 dernières années. La valeur était à la hausse pendant 8 années et à la baisse pendant 2 années.

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur de vos placements pourrait baisser. Veuillez vous reporter à la rubrique « Risques associés aux fonds distincts » du Cahier de renseignements sur les fonds pour prendre connaissance des risques associés au Fonds.



Y A-T-IL DES GARANTIES?

Offert aux termes d'un contrat d'assurance, ce fonds distinct prévoit des garanties qui peuvent protéger vos dépôts en cas de baisse des marchés, sous réserve de certaines limites. Le RFG comprend le coût d'assurance lié à ces garanties. Des frais distincts sont imputés pour la garantie du revenu. Veuillez consulter le Cahier de renseignements et le contrat pour en savoir plus.

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le Fonds est destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen à long terme, qui cherchent un revenu et une certaine plus-value et qui sont prêts à accepter une variation faible à modérée de la valeur de leur portefeuille.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter ou vendre des parts du Fonds.

1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Modalités
Frais d'acquisition reportés (FAR) [pourcentage du prix de l'achat initial de parts FAR] L'option des frais d'acquisition reportés (FAR) n'est plus offerte depuis le 1 ^{er} juin 2023. Si vous avez souscrit des parts d'un Fonds de placement garanti Cinq à Vie ^{MC} au titre de cette option avant cette date, votre barème FAR continuera à s'appliquer, tel qu'il est décrit dans le présent document.	Retrait des parts : 1 ^{re} année suivant le dépôt 6 % 2 ^e année suivant le dépôt 6 % 3 ^e année suivant le dépôt 5 % 4 ^e année suivant le dépôt 5 % 5 ^e année suivant le dépôt 4 % 6 ^e année suivant le dépôt 3 % 7 ^e année suivant le dépôt 2 % 8 ^e année suivant le dépôt 1 % 9 ^e année suivant le dépôt 0 %	<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit d'un taux fixe qui est déduit du montant de la vente. • Lorsque vous achetez des parts du Fonds, nous versons une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais d'acquisition reportés que vous payez nous sont versés. • Vous pouvez vendre, chaque année, jusqu'à 10 % de vos parts sans frais d'acquisition reportés. • Les frais d'acquisition reportés ne s'appliquent pas aux transferts entre les fonds détenus dans le contrat.

2. Frais permanents du Fonds

Le RFG comprend les frais de gestion, les frais d'exploitation et les taxes applicables au Fonds. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de votre placement. Pour plus de détails sur le fonctionnement des garanties, veuillez consulter votre contrat d'assurance.

Garantie (échéance/décès)	RFG (taux annuel en tant que % de la valeur du fonds)
75/100	3,11 %

Frais de la garantie du retrait viager (GRV)

- Les frais GRV de 0,65 % sont prélevés à même le contrat.

Commission de suivi

Tant que vous détenez des parts du Fonds, nous versons à votre conseiller une commission de suivi pour les services et les conseils qu'il vous offre. Cette commission est payée à même les frais de gestion et son taux est fonction de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez :

- Frais d'acquisition initiaux – à hauteur de 1 % de la valeur de votre placement chaque année
- Frais d'acquisition reportés – à hauteur de 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

Vous pouvez revenir sur votre décision à l'égard des transferts dans les deux jours ouvrables suivant la première des ates suivantes à survenir :

- la date à laquelle vous recevez la confirmation, ou
- cinq jours ouvrables après son envoi.

Vous devez nous aviser de l'annulation par courriel, télécopie ou courrier. Le montant remboursé au fonds d'origine correspond au montant le moins élevé entre le montant que vous avez transféré et la valeur marchande, en cas de baisse. Le montant remboursé ne vise que la transaction en question et comprend un remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez versés à l'égard de la transaction annulée.

RENSEIGNEMENTS

Le présent sommaire peut ne pas contenir toute l'information dont vous avez besoin. Veuillez consulter le contrat et le Cahier de renseignements. Vous pouvez nous contacter comme suit :

ivari
C.P. 4241, Station A
Toronto (Ontario) M5W 5R3

Sans frais : 1-800-846-5970
Courriel : conversation@ivari.ca
ivari.ca

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire de contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.

ivariSM et les logos d'ivari sont des marques de commerce détenues par ivari Holdings Inc.